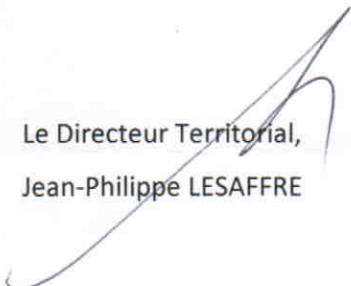


Je soussigné, Jean-Philippe LESAFFRE, Directeur Territorial Auvergne Loire, certifie que l'Association RADIO JORDANNE située 3 Cité Clairvivre 15000 AURILLAC, dispose de l'autorisation contractuelle de la SACEM pour l'utilisation des œuvres de son répertoire, pour les diffusions sur la radio JORDANNE FM.

Notre client est à jour de l'ensemble de ses obligations contractuelles.

Pour faire valoir ce que de droit.

Fait à Clermont-Ferrand, le 7 septembre 2020

  
Le Directeur Territorial,  
Jean-Philippe LESAFFRE